

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, Mme Descamps, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Lagarde,
M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer et Mme Six

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Il promeut la participation des citoyens à la réflexion sur les questions entrant dans son champ de compétence. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure la participation des citoyens dans les missions générales du CESE. En effet, en sus des autres assemblées consultatives et des pouvoirs publics, l'évolution de CESE proposée par cette réforme doit aussi pleinement inclure nos concitoyens.